



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

océanographie

Question écrite n° 109889

Texte de la question

Dans le cadre de l'audit décidé par le Gouvernement sur les moyens navals d'exploration maritime des organismes de recherche, les rapporteurs ont formulé plusieurs recommandations. Ils proposent notamment que la définition des moyens navals soit élaborée en développant la pluridisciplinarité des navires. M. Bruno Bourg-Broc demande à Mme la ministre de la défense de bien vouloir lui indiquer les perspectives de son action ministérielle s'inspirant de cette proposition. - Question transmise à M. le ministre délégué à l'enseignement supérieur et à la recherche.

Texte de la réponse

Les besoins de la recherche océanographique conduisent à renforcer la pluridisciplinarité des navires et l'interopérabilité des équipements. Ainsi le dernier navire de recherche océanographique entré en flotte en 2005, Le pourquoi pas ? a fait l'objet, tout au long de sa conception, en plus de la collaboration étroite avec le Service hydrographique et océanographique de la marine (SHOM), d'une forte implication de la communauté scientifique concernée dans les différentes disciplines, qu'il s'agisse de biologie, de chimie, de géosciences ou de sciences de l'environnement, voire d'archéologie. Le Comité des directeurs d'organismes de recherche en océanographie (CDO) a retenu ce mode de fonctionnement en proposant d'adopter une approche systémique de l'ensemble des bâtiments de la flotte (navires hauturiers, semi-hauturiers, côtiers, de station) et des équipements (engins sous-marins autonomes ou téléopérés), de façon à optimiser les usages des moyens pour des zones et des études complémentaires, et favoriser l'interopérabilité des moyens mis en oeuvre (logistique, instrumentation). Il propose des évolutions en particulier en ce qui concerne la configuration de la flotte régionale qui sera structurée en deux pôles : Manche et Atlantique, d'une part, Méditerranée, d'autre part. Pour la Manche et l'Atlantique, la configuration passerait de quatre navires côtiers (autour de 24 mètres de longueur) à trois navires multidisciplinaires de capacités complémentaires : un navire estuarien polyvalent dédié aux zones à faibles fonds, un navire côtier de 24 mètres pour les travaux jusqu'à quelques dizaines de miles nautiques des côtes, et un navire semi-hauturier marin pouvant naviguer par tous les temps et assurer la continuité avec le domaine hauturier, jusqu'au talus du plateau continental. Pour la Méditerranée, les deux navires côtiers en service actuellement peuvent suffire pour les huit à dix prochaines années, au prix d'adaptations techniques et de l'optimisation de leur utilisation par des échanges de temps bateau, en particulier avec le futur navire semi-hauturier de l'Espagne. Après 2015, qui verra sortir de la flotte l'un des deux navires actuels, il est envisagé la mise en oeuvre d'un navire polyvalent de 45 à 50 mètres pouvant intervenir sur toute la Méditerranée. Dès le printemps 2007, la communauté scientifique sera consultée sur les évolutions proposées, qui pourront alors servir de base à l'élaboration d'une feuille de route d'ici à l'automne 2007.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 109889

Rubrique : Recherche

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 novembre 2006, page 11726

Réponse publiée le : 3 avril 2007, page 3382